

Réunion du Conseil Municipal

Du 21 Octobre 2022

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-deux le vendredi vingt et un à vingt et une heure, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes FRIGENZA, HAULBERT,
Ms. CLUET, DECLERCQ, FUNEL, BOUIX,
Ms GALFRE, GUERIN, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) : Mme Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, Mr Laurent CARTON

Mr Eric DUMEZ est désigné Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mr Eric DUMEZ comme secrétaire de séance.

Monsieur Eric DUMEZ est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucun pouvoir n'a été reçu pour cette séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 09 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. **Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2022
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N° 1 : Présentation du bilan d'activité 2021 de la CCAPV
- Délibération N° 2 : Organisation du Noël des enfants de la commune
- Délibération N° 3 : Désignation d'un signataire pour les actes de la succession de Mr Marcel LIEUTAUD
- Délibération N° 4 : Décision modificative sur le budget primitif 2022
- Délibération N° 5 : Positionnement sur les traînes ouvertes sur le massif de Chandy sollicité par l'O.N.F.
- Délibération N° 6 : Positionnement sur la demande d'installation d'un parc de vaches sur la parcelle communale du col de Peyroules
- Questions diverses

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2022.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 30 Septembre 2022.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

4. Signature du procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2022

Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance, Monsieur Dominique DECLERCQ, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2022.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Eau et de l'Assainissement Collectif le 14/10/2022 ;

Monsieur le Maire demande au vice-président en charge de cette commission de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réunion de travail avec l'O.N.F. pour évoquer les différents chantiers de la commune le 03/10/2022 ;
- Rendez-vous avec Monsieur le directeur de l'entreprise Eiffage Travaux Publics sur le projet d'extension de la carrière le 03/10/2022 ;
- Réunion publique sur la gestion des déchets le 06/10/2022 ;
- Réunion PSQ avec la brigade de Gendarmerie de Castellane le 17/10/2022 ;

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la commission de gestion des déchets le 11/09/2022 ;

Monsieur Gérard BOUIX présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la commission culture et patrimoine le 14/10/2022 ;

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

9. Délibération N° 1 : Présentation du bilan d'activité 2021 de la CCAPV

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'activités des services communautaires pour l'année 2021 doit être transmis aux communes membres et présenter en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Rapport d'activités des services communautaires pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation et de la remise du bilan 2021 sur les activités de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon lors de la séance du Conseil Municipal.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

10. Délibération N°2 : Organisation du Noël des enfants de la commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la cérémonie du Noël des enfants de la Commune soit organisée le Samedi 17 Décembre 2022 à 15h00. Il propose que l'organisation de cette après-midi soit identique à celle organisée les années avant la crise sanitaire, à savoir :

- Une projection d'un dessin animé à 15h00
- La distribution des cadeaux par le Père Noël à partir de 17h00
- Un goûter pour les enfants et un apéritif pour les plus grands à partir de 18h00
- Distribution des colis aux personnes âgées

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revenir à la même organisation qu'en 2019, à savoir, l'allocation d'un montant de 40 € pour chaque enfant de la commune lui permettant de choisir un cadeau de Noël. Il précise que cette année, 26 enfants de la commune seront bénéficiaires d'un cadeau de Noël.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** l'organisation de la cérémonie de Noël de la commune telle que présentée par Monsieur le Maire,
- Valide l'attribution d'un montant de 40 € par enfant de la commune pour les cadeaux de Noël
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCO	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

11. Organisation du Noël des anciens de la commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir, comme chaque année, la distribution d'un colis aux personnes âgées de la commune selon les mêmes critères d'attribution, à savoir :

- Être âgée de 70 ans ;
- Être résidant principal sur la commune ou être inscrit sur les listes électorales de la commune ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter à nouveau la Maison de Pays de Castellane pour confectionner les colis aux personnes âgées. Il précise que cette année 61 personnes seront bénéficiaires de ce colis. Il propose d'attribuer les montants suivants pour l'achat des colis :

- 30 € pour une personne âgée seule,
- 45 € pour un couple de personnes âgées

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'attribution d'un colis aux personnes âgées de la commune,
- **Valide** les critères d'attribution des colis tels que présentés par Monsieur le Maire, à savoir :
 - o Être âgé (e) de 70 ans,
 - o Être résidant (e) principal (e) sur la commune ou être inscrit (e) sur les listes électorales de la commune,
- **Décide** de fixer les montants suivants pour l'attribution des colis aux personnes âgées de la commune :
 - o 30 € pour une personne âgée seule,
 - o 45 € pour un couple de personnes âgées,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

12. Délibération N° 3 : Désignation d'un signataire pour les actes de la succession de Mr Marcel LIEUTAUD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au décès de Monsieur Marcel LIEUTAUD intervenu le 30 Août 2021, ce dernier avait rédigé des dispositions testamentaires dont il ressort que la commune est légataire du foncier qui se trouve sur le territoire communal de PEYROULES. Monsieur Marcel LIEUTAUD ayant émis la condition que les parcelles en question restent communales. Par délibération en date du 22 Octobre 2021, l'assemblée a accepté le legs afin d'honorer la volonté de Monsieur Marcel LIEUTAUD.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la liste des parcelles appartenant à Monsieur Marcel LIEUTAUD.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maître GASTALDO-MULLER, notaire en charge de la succession de Monsieur Marcel LIEUTAUD, l'a contacté afin de procéder à la signature de l'acte de succession.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un conseiller municipal afin de procéder à la signature de l'acte de succession.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner comme signataire de l'acte de cession Mr Roger FUNEL.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Désigne** Monsieur Roger FUNEL, 1^{er} adjoint au Maire de la commune, comme signataire de l'acte de succession de Monsieur Marcel LIEUTAUD,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

13. Délibération N° 4 : Décision modificative sur le budget primitif 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une erreur de prévision concernant l'article comptable pour régler les travaux au cimetière de Peyroules est mise en avant par la trésorerie de Barcelonnette et il convient de procéder à une décision modificative sur le budget primitif 2022.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Article	Libellé	BP 2022 + DM	Modification	Total
2131 / 149	Bâtiments publics / Lavoir de la Foux (bas)	20 000 €	-20 000 €	0 €
2138 /149	Autres constructions / Lavoir de la Foux (bas)		+ 20 000 €	+ 20 000 €
Total		+ 20 000 €	0.00 €	+ 20 000 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de procéder à la modification budgétaire dans la section de fonctionnement telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

14. Renouvellement du véhicule du service technique de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les perspectives pour le remplacement du véhicule du service technique de la commune ont débuté. Il demande à Messieurs Claude GUERIN et Eric DUMEZ de présenter les informations recueillies auprès des fournisseurs de véhicules 4x4.

Compte-tenu des nouvelles orientations de l'état en matière de véhicules thermiques, les constructeurs de véhicules 4x4 ont informé Messieurs Eric DUMEZ et Claude GUERIN du fait qu'un important malus sera appliqué sur ces véhicules à compter de 2023 et que suite à cette décision gouvernementale, ils ont gelé la production de nouveaux véhicules 4x4 neufs. Il ne sera donc pas possible de commander de nouveaux véhicules pour le moment. La seule possibilité offerte par le constructeur Ford est de commander un véhicule en stock.

Des discussions s'engagent sur le sujet. Monsieur le Maire précise qu'il serait intéressant de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour financer cette opération.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de repousser l'acquisition du nouveau véhicule du service technique en 2023,
- **Décide** de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DTER sur cette opération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

15. Délibération N°5 : Positionnement sur les traînes ouvertes sur le massif de Chandy sollicité par l'O.N. F

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dernières informations recueillies auprès de l'O.N.F. sur la finalisation du chantier de la coupe sur le massif de Chandy. Suite au non-respect de clauses de la délibération par l'exploitant forestier, Monsieur le Maire a demandé à l'ONF d'arrêter définitivement la coupe. Il demeure néanmoins que deux traînes ont été ouvertes par l'exploitant forestier sans autorisation de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur le devenir de ces traînes en proposant les modalités suivantes :

- Maintenir en l'état ces traînes sur proposition de l'ONF afin que ces dernières puissent servir de pistes de défense contre l'incendie ;
- Condamner l'accès à ces traînes et remettre en état les terrains ;

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de condamner l'accès aux traînes ouvertes sans autorisation par l'exploitant forestier ;
- **Demande** la remise en état des terrains par l'exploitant forestier à l'identique ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

16. Délibération N° 6 : Positionnement sur la demande d'installation d'un parc de vaches sur la parcelle communale du col de Peyroules

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'un éleveur de la commune qui souhaite utiliser la parcelle communale cadastrée WL 56 sur le col de Peyroules pour installer un troupeau de vaches composé d'une quinzaine d'animaux. L'éleveur souhaite installer un parc sur la parcelle WL 56 constitué de 2 fils et propose d'installer des dispositifs facilitant la traversée du parc par les autres usagers de la nature.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner par rapport à cette demande afin de pouvoir en informer l'éleveur.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 0 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention :

- **Refuse** l'installation d'un troupeau de vaches sur la parcelle communale WL 56 telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET		X	
Roger FUNEL		X	
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT		X	
Cécile FRIGENZA		X	
Dominique DECLERCQ		X	
Laurent CARTON			
André GALFRE		X	
Claude GUERIN		X	
Gérard BOUIX		X	
Eric DUMEZ		X	

17. Questions Diverses

18.1. Destination du bois issue du chantier de la création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules

Monsieur Dominique DECLERCQ informe l'assemblée que suite au démarrage du chantier de création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules, du bois de pin est disponible.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer des lots à destination des habitants de la commune et de donner gratuitement ce bois aux habitants.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** de donner le bois issu du chantier création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules aux habitants de la commune ;
- **Charge** Monsieur le Maire de mandater la technicienne de l'ONF afin que cette dernière gère la distribution du bois ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE			
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

18.2. Festival de théâtre « Les Tréteaux des champs »

Monsieur Claude GUERIN informe Monsieur le Maire qu'une réunion avec les organisateurs du festival de théâtre « Les Tréteaux des Champs » doit être organisée. Monsieur le Maire communique ses disponibilités en séance pour organiser cette réunion.

18.3. Evènement autour du film « Jeux Interdits »

Monsieur Claude GUERIN informe Monsieur le Maire qu'un film de l'évènement autour du film « Jeux Interdits » est en cours de réalisation. Il demande que les noms des personnes ayant été interviewées lors de la journée du 16 Juin dernier soient communiqués à Madame Michèle COLORADO.

18.4. Boîte à livres du hameau de La Bâtie

Madame Lise HAULBERT informe Monsieur le Maire que l'ensemble des livres de la boîte à livres du hameau de La Bâtie a été enlevé puis remplacé par de nouveaux livres.

Madame Lise HAULBERT précise que cette initiative est très appréciée sur le hameau et qu'elle doit se poursuivre.

18.5. Projet de sécurisation de la traversée des hameaux de La Foux et de Peyroules

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire si les groupes de travail autour du projet de sécurisation de la traversée des hameaux de La Foux et de Peyroules sont constitués.

Monsieur le Maire précise que l'appel à candidature a été relancé ce jour car il manque des personnes sur le hameau de La Foux pour finaliser les groupes et planifier les premières réunions de travail.

18.6. Dysfonctionnement de l'antenne 4G de Peyroules

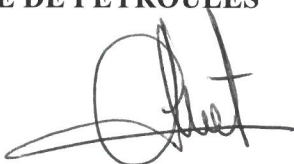
Monsieur Dominique DECLERCQ demande à Monsieur le Maire si la commune est informée du rétablissement du service de téléphonie mobile 4G sur le hameau de Peyroules. Monsieur le Maire précise que la chargée de mission Bouygues Telecom a été saisie officiellement du problème mais que la date de rétablissement du service n'a pas été communiquée.

18. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Monsieur Eric DUMEZ, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 21 Octobre 2022.

La séance levée : 00h00

**F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES**



**E. DUMEZ
Le secrétaire de séance**

